

**COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014 à 20 heures 30**

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, CHAREYRON Jeanine, DESESTRES Philippe, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange

Absent : BEAL André

Procurations: ARGAUD Roland

Secrétaire de séance: MARTIN Sylvie

Droit de préemption Vente Ducros quartier La Gare

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la réception le 28 juillet 2014 de la déclaration d'intention d'aliéner envoyée par Maître Borne Notaire, concernant les parcelles AD 337 – 701 – 1169, quartier La Gare, appartenant à Mme Ducros Annie, pour un prix de vente de 75.000 euros + 5.000 € de commission d'agence, le service des Domaines a été saisi et s'est rendu sur les lieux le 16 septembre 2014.

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avis rendu par ce service en date du 19 septembre 2014 évaluant les biens à la somme de cinquante-neuf mille euros (59.000 €).

Le conseil municipal, vu le projet de réalisation d'un complexe d'accueil de tourisme collectif en vue de développer les loisirs et le tourisme dans ce quartier idéalement situé par rapport aux sentiers de randonnées et à l'ex-voie ferrée, soumet au vote à bulletins secrets les questions suivantes :

La commune doit-elle préempter ?

14 votes exprimés

11 voix POUR

3 voix CONTRE

A quel prix ?

14 votes exprimés

3 voix pour préempter au prix de 80.000 € (75.000 € + 5.000 € de commission d'agence)

9 voix pour préempter au prix de 64.000 € (59.000 € + 5.000 € de commission d'agence)

2 bulletins blancs

La commune exerce son droit de préemption au prix de soixante quatre mille euros dont cinq mille euros de commission d'agence. La présente décision sera notifiée à Maître Borne Notaire et affichée en Mairie.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil que deux stagiaires seront accueillis au service technique : l'un pour 4 semaines et l'autre 2 semaines
- Travaux assainissement de Valamas : Suite au dernier conseil municipal, une rencontre a eu lieu entre les élus et le bureau d'études Naldéo pour étudier la faisabilité d'une tranche de travaux supplémentaires dont le tracé passerait sous la route départementale, au-dessous des maisons d'habitations, afin d'éviter aux propriétaires l'installation d'une pompe de relevage. Une rencontre sera prévue début octobre avec l'ensemble des riverains.
- ADAPEI : La vente des brioches aura lieu du 6 au 11 octobre avec les mêmes équipes de bénévoles.
- Stationnement des containers à ordures dans la cour du Presbytère : ils ont été installés dans ce lieu ponctuellement. Le Sictomsed étudie l'enfouissement des déchets et compte tenu d'un changement prochain des modes d'enlèvement des poubelles, il n'est pas opportun aujourd'hui de réfléchir à un nouveau mode de dépôt des ordures sur ce lieu.
- La prolifération des chats au sein de la commune pose question.